

# Recto Verso

*l'Observatoire Régional des Urgences Midi-Pyrénées communique*

**n° 15**

**mars 2010**

**L**e réseau des urgences (décrets du 22 mai 2006) a deux missions dans un cadre territorial cohérent : l'organisation des ressources de proximité et l'organisation des recours aux plateaux techniques. Le ROR permettra d'optimiser l'orientation des patients selon les motifs de recours vers l'établissement le plus adapté à leur prise en charge. Le TU permettra de mieux mailler informatiquement le réseau. L'état d'avancement de ces deux outils pilotés par l'ORU-MiP est ici présenté.

*Dr JL Ducassé*

## **LE RÉPERTOIRE OPÉRATIONNEL DES RESSOURCES**

Le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) (art. R. 6124-25 du Code de la Santé Publique) est un outil d'aide à la réalisation du réseau. Il doit apporter aux professionnels une connaissance fiable et actualisée des ressources de soins présentes sur leur territoire de santé.

La circulaire du 13 avril 2007 en définit le périmètre hospitalier :

- spécialités présentes au sein de chaque établissement
- modalités d'accès aux plateaux techniques ou aux services d'hospitalisation, via les structures des urgences, ou en accès direct dans les services compétents
- horaires de fonctionnement
- modalités de présence des médecins
- capacités d'hospitalisation.

L'ARH Midi-Pyrénées a chargé l'ORU-MiP de la maîtrise d'œuvre du ROR de la région. Ses orientations stratégiques sont présentées au COTERMU qui rassemble des représentants des différents professionnels de terrain (ADUHP, AMUHF, CMPMU, FHF-MiP, FHF-URHP, FEHAP, directeurs de CH et de CHU, présidents de CME public et privé, ORU-MiP, SDF, SUH) ainsi que des représentants de l'ARH.

D'un point de vue technique, chaque utilisateur pourra personnaliser son interface ROR afin d'obtenir d'emblée à l'écran les informations les plus utiles pour son usage quotidien.

D'un point de vue fonctionnel, l'alimentation quotidienne du ROR ne peut se concevoir sans une animation territoriale forte qui passe notamment par la désignation de référents territoriaux et de référents de chaque établissement impliqué.

Les référents territoriaux auront pour mission :

- de coordonner l'expression spécifique des besoins d'un territoire de santé en matière de personnalisation des fonctionnalités et du contenu du ROR
- d'animer la politique de peuplement du ROR sur le territoire de santé en lien avec les référents des différents établissements de santé ainsi qu'avec les autres partenaires de l'urgence (CODAMUPS, autorités de santé, conseil de l'ordre des professionnels de santé...).

Les référents des établissements auront en charge :

- l'alimentation initiale des données structurelles de l'offre de soins et des coordonnées des professionnels de santé impliqués dans chacune des filières ainsi décrite
- leurs mises à jour suite aux évolutions de l'organisation médicale, à l'installation de nouveaux équipements, à la suppression partielle d'activité ou aux modifications des données descriptives (n° téléphone, mail, modalités d'accès...)
- l'élaboration d'une procédure interne de validation engageant l'établissement dans cette démarche.

Tirage : 350 exemplaires  
ISSN 1767-4549  
Dépôt légal : mai 2004

*Christine Sagnes-Raffy*  
Prix : 1 €

*Olivier Azéma  
Pierre-Jean Parra  
Françoise Dumoulin*

## INFORMATISATION DES SERVICES D'URGENCE

Par une lettre de mission de l'ARH Midi-Pyrénées en date du 6 février 2009, l'ORU-MiP a été chargé de mener une étude sur le déploiement de logiciels libres en vue de l'informatisation des services d'urgence de Midi-Pyrénées qui le souhaiteraient. L'objectif poursuivi est la mise en place d'un système d'information intégré, ainsi que son interconnexion avec le ROR.

L'ORU-MiP a choisi le « Terminal Urgences » (TU), logiciel développé et déployé par l'ORU-PACA dans 28 services d'urgence de sa région. Outil d'optimisation de codification tarifaire, il permet la gestion des flux de patients, le codage des diagnostics et des actes, ainsi que la remontée automatique des résumés de passage aux urgences (RPU) à l'Observatoire. Cet outil présente donc un intérêt non seulement administratif, mais aussi opérationnel grâce à sa gestion aisée des listes de patients. Il est facile à interconnecter et sans droit de licence. Une première réunion de présentation du TU invitant tous les établissements autorisés à recevoir des urgences s'est tenue début juin 2009. 21 établissements étaient présents.

En préalable à l'informatisation, l'ORU-MiP réalise, selon la méthodologie utilisée en PACA, un audit fonctionnel, technique et financier du service des urgences, s'appuyant

sur les recommandations de la SFMU pour l'informatisation des services d'urgence. Cet audit est réalisé sur une journée par une équipe pluridisciplinaire et s'accompagne d'une restitution

Le Recto Verso est téléchargeable sur [www.orumip.fr](http://www.orumip.fr) rubrique Bibliothèque > Recto Verso

sur site avec des propositions de solutions pour accéder à l'informatisation des urgences.

Aujourd'hui, 12 services d'urgence se sont montrés intéressés par la démarche (audit avec ou sans informatisation).

**ARIÈGE** CH intercommunal du Val d'Ariège  
CH Ariège-Couserans

**AVEYRON** CH de Rodez  
CH de Villefranche-de-Rouergue

**HAUTE-GARONNE** CH de Saint-Gaudens  
Hôpital Joseph Ducuing

**GERS** CH de Condom

**LOT** CH de Cahors

**TARN** CH d'Albi  
CH de Lavaur

**TARN-ET-GARONNE** CH de Montauban  
CH de Moissac

Un audit a d'ores et déjà été réalisé conjointement par l'ORU-PACA et l'ORU-MiP à l'hôpital Joseph Ducuing à Toulouse, fin décembre 2009. Cet établissement dispose pour les urgences d'un logiciel développé en interne. Il a retenu le TU pour son informatisation qui sera déployé en avril 2010. Le prochain audit

est programmé au CH de Montauban les 10 et 11 mars 2010.

Le coût pour l'établissement est nul. L'audit et le déploiement du TU seront réalisés gratuitement. L'ORU-MiP prendra en

charge les coûts de développement des interfaces entre le TU et les logiciels de l'établissement. Celui-ci doit par contre fournir le matériel nécessaire au fonctionnement du dispositif : serveur sous Linux pour héberger le TU, PC, imprimantes, réseau internet...

